

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 16 décembre 2021

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 32 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Pascal MONTECOT - Véronique MIQUELLY - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Éric LE DISSES représenté par Martial ALVAREZ.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLE - Christian BURLE.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ATCS-002-10859/21/BM

■ **Approbation d'un avenant de prolongation de la convention relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement global à l'association "Les amis de l'étoile bleue" pour son projet de création d'une activité de cabaret dans les locaux de l'ex Théâtre de la Comédie**
12930

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'association « Les amis de L'étoile bleue » promeut l'activité de cabaret que ce soit au niveau régional, national ou international.

Grâce à l'organisation de revues de cabaret propres à l'industrie du divertissement mais aussi d'ateliers privés de cours de chants et de danse, l'association a développé un réseau de producteurs et d'artistes de cabaret issues des grandes écoles.

Elle participe ainsi particulièrement à la promotion du premier cabaret maritime de France et unique cabaret de Marseille « Le Cabaret bleu » qui a produit ses spectacles de divertissement sur une péniche. Avec pas moins de 9 000 spectateurs après trois revues, il a contribué ainsi, ces dernières années, au développement de l'attractivité touristique de la Ville: un succès populaire pour un genre largement sous-représenté dans l'industrie du divertissement local.

On peut souligner que ce projet participe pleinement à l'attractivité du territoire en sa qualité de métropole touristique et créative. Ces filières combinées totalisent à elles seules plus de 56000 emplois et jouent un rôle important non seulement de consolidation de l'image d'un territoire culturellement très actif, mais également d'un territoire vecteur d'inclusion sociale en permettant un accès à l'emploi pour tous publics, qualifiés ou non.

Devant la conviction qui s'exprime de plus en plus largement que dans nos économies du savoir, les énergies créatives sont « moteurs » de l'innovation, il y a une réelle importance pour les acteurs publics -et privés- de mettre en œuvre et soutenir des politiques et projets qui favorisent le

développement culturel et social, pour conforter le positionnement d'un territoire dans la compétition mondiale et assurer un développement économique et social durable.

Ainsi, aujourd'hui, l'association « Les amis de L'étoile bleue » affiche un projet partagé avec « Le Cabaret Bleu » qui est celui de redonner une seconde vie et chance au Théâtre de la Comédie - 107 bis, Boulevard Jeanne d'Arc 13005 Marseille. Ce projet permettra de relancer l'activité artistique et commerciale de l'établissement théâtral dont le Diocèse de Marseille est propriétaire et a donné son accord pour l'octroi d'un bail de 10 ans renouvelable.

En hébergeant le « Cabaret bleu », ce théâtre à l'italienne deviendrait ainsi le premier cabaret métropolitain référencé.

Cette relance de l'activité du Théâtre permettra de créer et de pérenniser 15 emplois directs et 30 emplois indirects. L'impact économique et culturel pour l'environnement immédiat du 5^{ème} arrondissement de Marseille est également à considérer notamment pour les petits commerces de proximité.

La salle connaît une configuration théâtre et une configuration dîner – spectacle adaptées à la singularité de la discipline du cabaret.

L'empreinte territoriale de l'association est nationale. Elle participe à faire rayonner le savoir-faire des artistes locaux à travers la production de spectacles de divertissement diffusés dans toute la France.

Leur communication digitale, résolument singulière, permet à l'ensemble des internautes de découvrir et de valoriser les artistes de cabaret présents sur le territoire métropolitain. De plus, grâce à une installation technique prévue à cet effet, elle est en mesure de retransmettre l'intégralité du cabaret sur la toile.

L'association "Les amis de L'étoile bleue" s'engage à organiser l'ensemble de la logistique nécessaire à la réalisation de ce projet de reprise d'activités.

Une subvention exceptionnelle à hauteur de quatre-vingt-quatre mille sept cent euros (84 700 €) a été octroyée au titre de l'année 2020, correspondant aux besoins de démarrage de l'activité, afin de créer le premier cabaret métropolitain sédentaire d'Aix-Marseille Provence mais aussi d'éviter la fermeture définitive d'un lieu de divertissement culturel et artistique dont la partie restauration viendra conforter la capacité d'auto- financement du « Cabaret bleu ».

L'impact économique de la crise sanitaire sur le développement des activités de l'association a été catastrophique. Elle n'a pas pu atteindre ses objectifs. Afin de lui permettre de les réaliser, il est proposé de prolonger d'un an, la convention approuvée au bureau de la Métropole le 17 décembre 2020, par voie d'avenant.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° ATCS 017-9102/20/BM du Bureau de la Métropole du 17 décembre 2020 portant attribution d'une subvention de fonctionnement global à l'association "les amis de l'étoile bleue" pour son projet de création d'une activité de cabaret dans les locaux de l'ex Théâtre de la Comédie.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La volonté de la Métropole Aix-Marseille-Provence de soutenir un certain nombre d'associations à caractère économique qui mènent, à l'échelle de son territoire des actions pertinentes, en cohérence avec les principaux axes de sa politique de développement économique ;
- L'intérêt de soutenir la création et le développement des entreprises situées sur le périmètre du territoire Marseille-Provence ;
- La pertinence d'un projet dévolu à la relance d'un projet culturel et commercial dans le domaine de l'industrie du divertissement.

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la prolongation de la convention pour une année.

Article 2 :

Est approuvé l'avenant de prolongation ci-annexé.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cet avenant et tout document y afférent.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal Métropolitain 2020, Sous politique B330, Chapitre 65, nature 65748, fonction 64.

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,
La Vice-Présidente Déléguée,
Attractivité du territoire,
Tourisme

Danielle MILON